

N° INSEE : 89093



**Exercice 2017**

**Date de convocation : 01/08/2017**

**COMMUNE DE CHAUMONT SUR YONNE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 août 2017**

L'an 2017, le 10 août, à 20h30, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Session ordinaire sous la présidence du Maire, Mme Denise BROSSERON.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BROSSERON Denise, DEVINAT Catherine, DISDIER-THIEMPONT Chantal, COSSET Philippe, GILBERT Nicolas, VEAU Irène, DE YZAGUIRRE Olivier, Fabrice ROBIN.

**Absents :** PARVEX Cristobal

**Excusés :** Mme CORDOIN Sylvie donne pouvoir à M. COSSET Philippe,

M. HIROUX Serge donne pouvoir à M. DE YZAGUIRRE Olivier,

Mme HIROUX Ghyslaine donne pouvoir à Mme DEVINAT Catherine,

M. GUYADER Éric donne pouvoir à M. GILBERT Nicolas,

M. PICOT Laurent donne pouvoir à Mme VEAU Irène

**Secrétaire de séance :** Madame Chantal DISDIER-THIEMPONT

**Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2017:**

Madame le Maire après lecture du compte rendu demande aux Conseillers d'en voter l'approbation ; le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations.

**A – FINANCES**

**Objet : Demande de subvention au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » auprès du Conseil Départemental**

Vu les aides du Conseil Départemental de l'Yonne, dans le cadre de l'Opération « Villages de l'Yonne »,

Les travaux pour la défense incendie étant éligible à l'opération,

Mme le Maire propose de solliciter, au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » une subvention attribuée par le Conseil Départemental pour le projet de réhabilitation de deux mares (Rosny et Pivots) dans le cadre de la défense incendie.

Exercice 2017

***Réhabilitation de deux Mares (dit la ferme des Rosny et de la ferme des Pivots)***

Ces travaux comprennent le curage, l'étanchéité écologique, la fourniture et la pose de terre glaise argile, la

création d'un merlon avec terre extraite.

Mme le Maire souhaite solliciter le concours du Conseil Départemental au travers de l'opération « Villages de l'Yonne » 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % pour les travaux de réhabilitation des deux mares.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental.....2 356 € HT
- Autofinancement ..... 5 516 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Conseil Départemental au travers de l'opération « Villages de l'Yonne » 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % pour les travaux de réhabilitation des deux mares.
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

**Objet : Remboursement de l'enlèvement des dépôts illicite d'ordures ou d'encombrants – Annule et remplace la délibération 2014/02**

Le Maire expose que la commune est toujours confrontée à des dépôts importants d'ordures et d'encombrants déposés sur l'emplacement du point d'apport volontaire ou dans les bois communaux et que leur enlèvement cause un préjudice financier pour les frais d'enlèvement sans compter l'atteinte à l'environnement.

Elle propose de mettre en place la facturation des dépôts illicites constatés qui seront à la charge de tout contrevenant identifié.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- accepte que les frais d'évacuation des dépôts illicites constatés soient mis à la charge de tout contrevenant lorsqu'il sera identifié

- dit que ces frais seront facturés en tenant compte de la quantité à enlever avec un cubage minimum de 1 m3, des frais de personnel, de véhicule, de déplacements ainsi que le montant maximum d'une amende de 1<sup>ère</sup> classe.

Détail tarifaire ci-dessous :

	Agent 1	Montant en €
Quantité	1m3	60
Coût Agent	11.23	11.23
Coût Collectivité	Cotis.pat	10.22
Déplacement	( le Kmx2)x 0.32	
Frais km /Déchèterie	( le kmx2)x0.32	
Amende pour incivilité		30

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)– Sécurisation de l'École Primaire**

Vu le compte rendu de l'exercice alerte attentat du 6 décembre 2016, et les préconisations du référent sûreté de la Gendarmerie Nationale,

Vu l'appel à projets de la préfecture concernant le fond interministériel de prévention de la délinquance pour la sécurisation des établissements scolaire,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'école Paul Bert, pour répondre aux préconisations de sécurité de l'établissement,

Vu la demande de subvention sollicitée, au titre du FIPD (Fond interministériel de prévention de la délinquance),  
Vu le retour du dossier en Sous-Préfecture avec la proposition de formuler une demande de subvention au titre de la DETR, faute de fond au titre du FIPD.

Mme le Maire propose de solliciter, au titre de la DETR, la subvention pour le projet de sécurisation de l'école Paul Bert, selon le schéma ci-dessous.

#### Exercice 2017

Mme le Maire souhaite solliciter le concours de l'État au travers de la DETR, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % pour les travaux de sécurité de l'école.

Pour les travaux suivants :

- Achat et pose d'un film « miroir sans tain » sur les vitres en rez-de-chaussée de l'école
- Achat et pose d'un film « anti-flagrants » pour renforcer certaines vitres en rez-de-chaussée
- Achat de matériaux pour blinder la porte d'entrée

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- Coût total établi selon devis 2009 €
- Subvention Etat 1607.20 €
- Autofinancement 401.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de solliciter l'Etat au titre du DETR pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 %, pour les travaux de mise en sécurité de l'école,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

**Objet : Budget de la Commune - Décision modificative – Annule et remplace les dépenses d'investissement de la délibération N°26**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	
Article (Chap. ) – Opération	Montant
<b>CHAP 21</b>	<b>- 5 400 €</b>
<b>2116</b>	- 500 €
<b>21312</b>	-1 600 €
<b>2138</b>	- 3 300 €
<b>CHAP 20</b>	<b>5 400 €</b>
<b>202</b>	5 400 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la présente décision modificative.

## **B. RESSOURCES HUMAINES**

### **Objets : Création d'un poste permettant un avancement de grade**

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le poste d'adjoint administratif territorial créé en référence au grade de d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe requiert dorénavant davantage de compétences et de technicité

En conséquence, il est proposé de créer un nouvel emploi dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Niveau de recrutement : grade Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> Classe
- Temps de travail hebdomadaire : 19 heures
- Fonctions : Secrétariat

Le Maire indique en outre que le statut autorise le recours à un agent contractuel du fait que la situation répond à l'un des cas relevant de l'article 3-3 de la loi 84-53 à condition de préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VU la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, notamment les articles 3-3 et 34,

VU l'évolution des besoins du service,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif territorial relevant du grade Adjoint administratif principale 1<sup>ère</sup> classe pour un temps de travail hebdomadaire de 19/35.

AUTORISE le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel selon les caractéristiques précisées ci-dessus avec une rémunération basée sur l'échelle 3.

CHARGE le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires au futur et d'inscrire au budget primitif les crédits suffisants.

## **C- DIVERS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le règlement du cimetière pour être en cohérence avec les nouvelles règlementations. Elle propose de constituer un petit groupe de travail afin de travailler sur le nouveau règlement.

Mesdames DEVINAT, DISDIER-THIEMPONT et VEAU se proposent pour être membres de la commission.

## **D- INFORMATIONS DU MAIRE**

### **Divers :**

- Lecture de Madame le Maire d'une lettre de l'association des Maires Ruraux de France (AMFR), à Monsieur le Préfet concernant le décret d'annulation de 300 millions d'euros de dotation DETR et FSIL. L'AMFR souhaite savoir, suite à cette mesure, quels projets seront subventionnés au titre de la DETR en 2017 et en 2018 pour le département de l'Yonne.
- Rappel de l'alerte sécheresse dans le département imposant des mesures restrictives.
- Un nouveau décret est paru concernant l'analyse de l'air des locaux recevant des enfants. Sont concernés la cantine, la garderie, la maternelle, ainsi que le foyer communal qui reçoit deux fois par mois le relais coccinelle, service d'assistante maternelle mis en place avec la communauté de commune. Discussion d'une prise en charge par la communauté de communes.
- Communication de la demande de départ en retraite de M. Laurent MITTENNE à la fin de l'année.

- Remerciements aux agents du service technique (M.MITTENNE et M. FEVRIER), pour les travaux de peinture dans la mairie.
- PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), la procédure est en cours avec la communauté de communes. Un rendez-vous est fixé le 11 septembre pour le établir le diagnostic de Chaumont.
- Les Eaux de Paris font l'éloge de la haie bocagère dans leur magazine. La société de chasse de PONT SUR YONNE et de VILLENAVOTTE vont s'inspirer de l'idée de CHAUMONT.
- Acquisition du garage rue de l'Eglise, en attente du retour de la publicité foncière et du notaire.
- Le problème de circulation des camions de la COVED : Agence territoriale (ADT) à évoqué deux aspects, les conditions de circulation et les dédommagements. Afin de bénéficier de la prise en charge financière de l'étude des aménagements nécessaires sur les communes concernées (6 000 € environ), il convient d'adhérer à la convention par délibération. Le conseil municipal se réunira pour délibérer courant septembre.
- La « Chaîne de l'espoir » association pour les enfants démunis, informe d'une campagne en porte à porte sur la commune, en précisant qu'il s'agit uniquement d'une campagne de sensibilisation et non d'une quête (aucun versement espèces ou chèque ne sera demandé).

**Agenda :**

- 02/09 Musique en Voûte à Villenavotte
- 03/09 Cérémonie à Champigny de commémoration de la chute d'aviateurs
- 09/09 Fête de la Famille à Serbonnes
- 11/09 Présentation Commune PLUI (Diagnostic)
- 12/09 Formation sur les chemins ruraux à Vernoy
- 14/09 Assemblée Communautaire

### **C- TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS :**

#### **MADAME DEVINAT :**

- SIVOS : Confirmation du retour de la semaine à 4 jours, plus de NAP.
- Mme PERRIN reprend la direction de l'école primaire à Chaumont et gardera le CP. Une nouvelle directrice sera nommée à l'école maternelle de Saint-Agnan en remplacement de Mme HERTZ.
- Les tarifs de cantine et de garderie restent les mêmes que l'année dernière.
- Les cartes de transports scolaires sont arrivées et disponibles en Mairie.

#### **MONSIEUR COSSET :**

- Signale les difficultés pour joindre un interlocuteur pendant la période des congés pour le SIARC et la SNCF.
- Rappelle le problème des containers des résidences secondaires qui restent sur le trottoir tout le temps. Il leur sera proposé de leur fournir des sacs pré-payés.

#### **MONSIEUR GILBERT :**

- Signale un trou sur la chaussée rue des Chaumes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil n'ayant rien à ajouter,  
Mme le Maire lève la séance à 21 h 45

Le Maire,  
Denise BROSSERON